



Contrat de travail france et chine

Par **David B**, le **20/03/2013** à **02:47**

Bonjour,
merci de m'aider a repondre a mon intérogation...
je suis expatrié en Chine pour une société Française.
j'ai deux contrat, un Français et un Chinois.
seulement voila sur mon contrat français je suis responsable et mon contrat chinois directeur.
est ce légal?
merci d'avance pour votre réponse.
Cordialement